

## MEMO CITEO :

### Les emballages plastiques en France

- Les emballages en plastique représentent 23% du total des emballages en 2017, soit 1,15 millions de tonnes ;
- 5 résines représentent 90% des emballages : PET, PS, PEHD, PP, PEBD/films qui sont utilisées pour leurs différentes propriétés (forme, type de conservation, résistance à la cuisson, etc) ;
- Les techniques de recyclage ne sont pas identiques pour chaque résine, ce qui nécessite une bonne séparation de chacune et des installations industrielles adaptées ;
- Le taux recyclage global est de 24% mais jusqu'à 2014 la collecte sélective ne concernait que les bouteilles et les flacons pour lesquels, après plusieurs années d'action, le taux de recyclage atteint 57% ;
- Depuis 2014 la France met en œuvre un programme accéléré de conversion au tri de l'ensemble des emballages plastiques comme cela existe déjà ailleurs en Europe. ;
- La mauvaise position de la France dans les classements européens doit être relativisée au regard de cette différence majeure de même que par la grande diversité de méthodes de calcul du taux de recyclage pratiquées par les Etats membres. La France utilise une méthodologie très sérieuse sur le plan scientifique qui a tendance minorer ses résultats quand nos voisins souvent cités en exemple présentent les choses de façon plus avantageuse.

### Les emballages plastiques ont une utilité

L'emballage en plastique présente de très bonnes propriétés pour transporter et stocker, protéger le contenu des contraintes extérieures (chocs, pénétration de germes, d'insectes), et bien sûr optimiser la durée de vie de produits périssables.

Ex : le concombre est composé à 96 % d'eau qu'il commence à perdre aussitôt après récolte. Au bout de 3 jours, il a perdu tant d'eau qu'il devient terne, mou et donc plus difficilement consommable. Un film plastique d'emballage de 1,5 gramme prolonge la durée de vie du concombre de 14 jours.

### Recycler plus d'emballages en plastique : c'est notre priorité

- **100% des plastiques triés** : Depuis 2014, la France met en œuvre un programme de transition vers le tri de 100% des plastiques grâce à une mobilisation et des investissements considérables des collectivités locales et des entreprises qui mettent sur le marché ces produits. 25 millions de Français auront accès à ce tri élargi d'ici la fin de l'année et 100% en 2022. Ce tri élargi permettra de recycler plus de 400.000 tonnes supplémentaires par an.
- **+ de débouchés pour les plastiques recyclés**. Plusieurs résines sont déjà recyclables à 100% comme les bouteilles et flacons en PET et PEHD. Les autres résines peuvent être recyclées mais nécessitent des développements technologiques pour élargir les débouchés des matières recyclées. Les technologies évoluent rapidement avec des perspectives positives :
  - L'entreprise Alsacienne Soprema a créé en France une usine de recyclage de PET opaque et de barquettes PET avec le soutien de Citeo.
  - Citeo, Total, Saint-Gobain et Syndifrais se sont associés pour créer une filière de recyclage du polystyrène (notamment pour les pots de yaourt) en France à horizon 2020
- **Les industriels s'engagent à incorporer beaucoup plus de matière recyclée dans leurs emballages**  
Dans le cadre de la feuille de route pour l'économie circulaire, 55 entreprises se sont engagées à introduire du plastique recyclé dans leurs emballages.
  - **Les entreprises de boissons** se sont engagées à intégrer 25 % de PET recyclé dans leur production d'ici 2025.
  - **Carrefour** intégrera dès 2022, 50% de plastiques recyclés dans ses bouteilles de jus et de soda, et 50% dans ses bouteilles d'eau.
  - **Coca-Cola** intègre déjà 25% de matière recyclée dans ses bouteilles et souhaite en intégrer 50 % dès 2025.
  - **Les Fabricants français de sacs poubelles** se sont engagés à augmenter l'utilisation de matière recyclée dans leurs produits, en particulier en provenance des emballages triés en France.

## Mobiliser les Français

Le tri n'est pas encore un réflexe. 88% des Français déclarent trier mais ils ne sont que 48% à le faire systématiquement. Il convient de donner l'envie et les moyens aux Français de rejoindre le mouvement.

- **Améliorer la connaissance des consommateurs** : les marques affichent des consignes de tri très explicites sur 40 milliards d'emballages. Cet affichage se généralise, notamment grâce à des incitations financières fortes ;
- **Eduquer les nouvelles générations** pour ancrer les bons gestes dès le plus jeune âge. 1,5 million d'enfants et adolescents sont sensibilisés au tri chaque année.
- **Développer de nouveaux ressorts de mobilisation** : les leviers qui recourent aux incitations financières fonctionnent globalement bien. La tarification incitative fait par exemple croître le tri de 25%. Elle est généralisée en Belgique ou en Suisse mais ne concerne qu'un peu plus de 4 millions d'habitants en France. Les dispositifs de micro-rétribution ou de consigne sont aussi très sérieusement étudiés par les marques.